

# Lettre d'information n°6

Septembre 2010



## Le Ministre d'État Jean-Louis Borloo a fixé les orientations pour la poursuite des études.



### éditorial

Christian MAUDET  
Chef de Mission GPSO

C'est la rentrée ! Pour GPSO, elle est marquée par un événement majeur : l'approbation par le Ministère chargé des Transports du fuseau de 1 000 mètres et du programme fonctionnel des deux lignes nouvelles. Cette approbation illustre l'avancement significatif du projet et confirme la poursuite des études pour la recherche du tracé des lignes nouvelles.

Pour définir ce tracé, plusieurs étapes vont se succéder : la présentation de plusieurs hypothèses de tracé d'ici la fin de cette année, la sélection de certaines d'entre elles ou l'ajout de nouvelles, leur comparaison, le choix du ou des meilleurs tracés sur la base de cette comparaison, puis enfin la proposition d'un tracé aux instances de gouvernance et de décision début 2012. Bien sûr, nous allons continuer à travailler en étroite collaboration avec les élus et à porter la plus grande attention à leurs besoins et attentes.

Nous savons que la recherche du tracé suscite de l'intérêt auprès des habitants concernés. C'est pourquoi nous avons souhaité les associer et solliciter leur avis sur ce sujet avec toujours le même objectif : rechercher le meilleur tracé possible. Afin que chacun puisse s'exprimer dans les meilleures conditions et améliorer si nécessaire le dispositif, nous sollicitons, dès le 4 octobre prochain, l'avis des habitants sur les modalités de cette consultation.

Enfin, je puis vous assurer que RFF, conformément aux recommandations du Ministère, recherchera une insertion exemplaire des tracés dans les territoires et étudiera toutes les solutions pour préserver l'environnement, et notamment le milieu humain.



Crédit RFF / P. Robin.

Comme nous vous l'avions annoncé dans la précédente lettre, le fuseau de passage et le programme fonctionnel des deux lignes nouvelles, retenus par le Comité de pilotage du 31 mai sur la base des résultats des études et de la concertation menées par RFF, ont été soumis au Ministère pour approbation.

**L**e Ministère a ainsi fixé les orientations pour la poursuite des études en ce qui concerne les fonctionnalités du projet, le fuseau de passage des nouvelles infrastructures ferroviaires et les modalités de desserte des agglomérations. C'est dans le respect de cette feuille de route que les études pour la recherche du tracé doivent se poursuivre.

**Le texte de l'approbation ministérielle du 27 septembre 2010 est disponible dans son intégralité sur le site GPSO, [www.gpso.fr](http://www.gpso.fr).** Néanmoins, afin que le plus grand nombre des habitants en aient connaissance, en voici les points-clés.

**Pour les fonctionnalités du projet, le Ministère a fixé les orientations suivantes :**

- la poursuite des études de mixité voyageurs/fret de la ligne nouvelle entre Bordeaux et Dax ;
- la poursuite des études pour la circulation de services régionaux à grande vitesse sur les lignes nouvelles ;

- la poursuite des études pour le raccordement sud-sud (possibilité de relations directes entre l'Espagne et Toulouse sans passer par Bordeaux) ;
- la poursuite des études pour l'amélioration de la desserte ferroviaire du Béarn et de la Bigorre et l'intégration dans les études GPSO des raccordements entre la ligne nouvelle Bordeaux-Espagne (à l'est de Mont-de-Marsan et à l'est de Dax) et la nouvelle infrastructure éventuellement retenue pour la desserte du Béarn et de la Bigorre.

**Pour le choix du fuseau de passage des nouvelles infrastructures ferroviaires, le Ministère a fixé les orientations suivantes :**

- sortie de l'agglomération de Bordeaux : poursuite des études et de la concertation au droit de Villenave-d'Ornon pour déterminer le meilleur positionnement d'une voie supplémentaire à l'est ou à l'ouest de la voie existante. Le fuseau approuvé par le Ministre permet ces deux possibilités d'élargissement.

[suite page 2]

p.2 Consultation du public :  
donnez-nous votre avis

p.4 Interview Olivier Becker :  
"L'enjeu est de concevoir des projets respectueux de l'environnement"



## Le Ministre Jean-Louis Borloo a fixé les orientations pour la poursuite des études.

(suite de la page 1)

- entre Cadaujac et Saint-Michel-de-Rieufret : recherche du tracé dans le fuseau de passage dit « est A62 ».
- secteur de Préchac : recherche du tracé dans le fuseau de passage dit « variante alternative ouest Préchac ».
- secteur d'Auvillar et de Caumont : recherche du tracé dans le fuseau de passage dit « 2A-b ajusté ».
- secteur situé entre la traversée de la Garonne au sud de Castelsarrasin et la traversée de l'Hers à l'ouest de Castelnaud d'Estrêtefonds :
  - recherche du tracé dans le fuseau de passage dit « variante D ».
  - mais examen de la faisabilité d'une variante de tracé reposant sur un jumelage plus étroit avec l'A62 dans le secteur allant du sud de Campsas jusqu'à un raccordement à la ligne existante plus au sud vers Toulouse.
- secteur d'Uchacq-et-Parentis : recherche du tracé dans le fuseau de passage dit « nord ».
- secteur compris entre le sud du marais d'Orx et la frontière franco-espagnole : le Ministère valide les conclusions de la mission de médiation confiée à Marie-Line Meaux et demande à RFF de veiller à leur mise en œuvre. Parallèlement, des échanges particuliers seront nécessaires avec l'Espagne pour définir les conditions d'une meilleure concordance des projets de ligne nouvelle de part et d'autre de la frontière.
- Autres secteurs des GPSO : le Ministère retient les propositions du Comité de pilotage du 11 janvier 2010.

### Pour les modalités de desserte des agglomérations, le Ministère a fixé les orientations suivantes :

- desserte de l'agglomération d'Agen : poursuite des études sur les différentes options de dessertes en retenant comme solution de référence le principe d'une gare nouvelle reliée par une nouvelle infrastructure ferroviaire à la gare centre.
- desserte de l'agglomération de Montauban : elle sera assurée par une gare nouvelle située à l'intersection de la ligne nouvelle et de la ligne classique, au sud de la zone d'activités d'Albasud.
- desserte de l'agglomération de Mont-de-Marsan : elle sera assurée par une gare nouvelle sur la ligne nouvelle, au nord-est de l'agglomération, au plus près de l'échangeur A65 du Caloy afin de permettre sa desserte routière. La poursuite des études retiendra le principe d'une liaison TER entre la gare centre et la gare nouvelle.
- desserte de l'agglomération de Dax : elle sera assurée par une gare existante en centre-ville.
- desserte de l'agglomération de Bayonne : la desserte de Bayonne par la gare centre actuelle est retenue comme solution de référence sur la base de laquelle les études doivent être poursuivies. RFF devra, en concertation avec les collectivités concernées, étudier les conditions pour faire de la gare de Bayonne un pôle de correspondance. Toutefois, le Ministère demande également à RFF de continuer l'examen de l'opportunité d'une gare nouvelle sur la ligne nouvelle à un horizon qui reste à préciser.

### Le Ministère demande également à RFF :

- de veiller particulièrement à la qualité de la concertation pour la poursuite des études.
  - de garantir la qualité de l'évaluation environnementale sur l'ensemble du projet.
  - de porter une attention particulière au règlement de l'impact du bruit ferroviaire, à l'insertion des ouvrages d'arts, notamment dans le cadre d'une vision globale de la préservation des paysages, ainsi qu'à l'impact du projet pour la gestion des ressources en eau.
  - d'engager d'ores et déjà les réflexions pour la mise en œuvre d'une politique d'acquisitions foncières anticipées afin d'être en mesure de l'engager dès que le projet aura atteint un niveau de définition suffisant. Le Ministère souhaite également la mise en place, le moment venu, de conventions foncières spécifiques avec les collectivités publiques (notamment pour les habitations) et les milieux agricoles, permettant de gérer correctement les suites prévisibles des acquisitions foncières que le projet et ses chantiers rendront nécessaires.
  - d'argumenter les fondements des projets, qu'il s'agisse de trafics attendus ou des rapports entre les lignes existantes et les lignes nouvelles.
- L'ensemble de ces orientations constitue le cadre de référence pour la suite du projet ; les études pour la recherche du tracé et la mise au point du projet vont se poursuivre dans ce sens.

# Consultation du public : donnez-nous votre avis

Les études GPSO avancent et se poursuivent avec, pour nouvel objectif, la recherche du tracé des deux lignes nouvelles. Ce tracé sera proposé au Comité de pilotage GPSO d'ici fin 2011 puis au Ministère chargé des transports pour approbation. Suivra ensuite l'enquête d'utilité publique sur un tracé inscrit dans une bande de 500 m (250 m de part et d'autre du tracé). Pour la recherche du tracé, RFF souhaite associer les habitants concernés par GPSO grâce à quatre temps de consultation entre octobre 2010 et le 3<sup>e</sup> trimestre 2011.



2 brochures à disposition

## Les 148 communes concernées par le fuseau

Liste alphabétique par département

### HAUTE-GARONNE (31)

- CASTELNAU-D'ESTRETEFONDS
- FRONTON
- GRENADE-SUR-GARONNE
- SAINT-JORY
- SAINT-RUSTICE

### GIRONDE (33)

- ARBANATS
- AVGUEMORTE-LES-GRAVES
- BALIZAC
- BEAUTIRAN
- BEGLES
- BERNOS-BEAULAC
- BORDEAUX
- BOURDEYS
- CADAUJAC
- CAPTIEUX

- CASTRES-GIRONDE
- CAZALIS
- CUDOS
- ESCAUDES
- GOUALADE
- ILLATS
- LANDIRAS
- LERM-ET-MUSSET
- LUCMAU
- MARIONS
- PORTETS
- PRECHAC
- SAINT-LEGER-DE-BALSON
- SAINT-MEDARD-D'EYRANS
- SAINT-MICHEL-DE-CASTELNAU
- SAINT-MICHEL-DE-RIEUFRET
- SAINT-SELVE
- VILLENAVE-D'ORNON
- VIRELADE

### LANDES (40)

- ANGOUME
- ARUE
- BEGAAR
- BENESSE-MAREMNE
- BEYLONGUE
- BOURRIOT-BERGONCE
- CANENX-ET-REAUT
- CARCEN-POINSON
- CERE
- GELOUX
- GOURBERA
- HERM
- LABENNE
- LALUQUE
- LESGOR
- LUCBARDEZ-ET-BARGUES
- MAGESCO
- MEES
- ONDRES
- ORX
- OUSSE-SUZAN
- PONTONX-SUR-L'ADOUR
- POUYDESSEAUX
- RETJONS
- RIVIERE-SAAS-ET-GOURBY
- ROQUEFORT

- SAINT-AVIT
- SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE
- SAINT-MARTIN-D'ONEY
- SAINT-MARTIN-DE-SEIGNANX
- SAINT-PAUL-LES-DAX
- SAINT-VINCENT-DE-PAUL
- SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE
- SAINT-YAGUEN
- SARBAZAN
- SAUBRIGUES
- TARNOS
- UCHACQ-ET-PARENTIS

### LOT-ET-GARONNE (47)

- AMBRUS
- BOE
- BRAX
- BRUCH
- BUZET-SUR-BAISE
- CAUDECOSTE
- COLAVRAC-SAINT-CIRO
- ESTILLAC
- FALS
- FARGUES-SUR-OURBISE
- FEUGAROLLES
- HOUEILLES
- LAYRAC
- LE PASSAGE
- MOIRAX
- MONTGAILLARD
- MONTESQUIEU
- PINDERES

- POMPIEY
- POMPOGNE
- ROQUEFORT
- SAINT-MARTIN-CURTON
- SAINT-NICOLAS-DE-LA-BALERME
- SAINTE-COLOMBE-EN-BRUILHOIS
- SAUMEJAN
- SAUVETERRE-SAINT-DENIS
- SERIGNAC-SUR-GARONNE
- VIANNE
- XAINTRAILLES

### PYRENNÉES ATLANTIQUES (64)

- AHETZE
- ARBONNE
- ARCANGUES
- ASCAIN
- BASSUSSARRY
- BAYONNE
- BIRIATOU
- CIBOURE
- LAHONCE
- MOUGUERRE
- SAINT-JEAN-DE-LUZ
- SAINT-PEE-SUR-NIVELLE
- SAINT-PIERRE-D'IRUBE
- URRUGNE
- USTARITZ
- VILLEFRANQUE

### TARN-ET-GARONNE (82)

- ANGEVILLE
- AUVILLAR
- BRESSOLS
- CAMPSS
- CANALS
- CASTELFERRUS
- CASTELMAYRAN
- CASTELSARRASIN
- CAUMONT
- CORDES-Tolosannes
- DONZAC
- DUNES
- ESCATALENS
- FABAS
- GARGANVILLAR
- GRISOLLES
- L'ABASTIDE-SAINT-PIERRE
- LACOURT-SAINT-PIERRE
- LA VILLE-DIEU-DU-TEMPLE
- LE PIN
- MERLES
- MONTAUBAN
- MONTBARTIER
- MONTBETON
- POMPIGNAN
- SAINT-AIGNAN
- SAINT-CIRICE
- SAINT-LOUP
- SAINT-MICHEL
- SAINT-NICOLAS-DE-LA-GRAVE
- SAINT-PORQUIER

La consultation du public va être un moment important dans la vie du projet. Elle va permettre à chacun de prendre connaissance des enjeux et des impacts des lignes nouvelles Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Espagne, et apportera les informations qu'il juge utiles pour la meilleure conception et insertion du projet dans son environnement. À travers leurs connaissances de terrain, les habitants peuvent enrichir les études GPSO. La consultation doit contribuer à définir progressivement le meilleur tracé possible, à préciser les mesures d'insertion, à évaluer les enjeux fonciers et patrimoniaux, et à anticiper les conditions de réalisation des travaux. Elle doit également servir à faire partager les enjeux des services ferroviaires qui seront apportés par ces futures lignes nouvelles. RFF va solliciter leur avis sur les aspects qui les concernent :

#### • Les modalités du dispositif de consultation

Il est important que chacun puisse s'exprimer dans les meilleures conditions. C'est pourquoi RFF a voulu soumettre aux habitants le dispositif qu'il propose pour leur consultation, et ce dans le but de l'améliorer. C'est l'objet du 1<sup>er</sup> temps de consultation, organisé du 4 au 22 octobre prochains.

#### • Les hypothèses de tracés des deux lignes nouvelles

Avant de sélectionner un tracé pour chaque ligne nouvelle, plusieurs hypothèses sont étudiées.

Elles répondent toutes aux exigences fixées par RFF : le respect des enjeux environnementaux des territoires et particulièrement les enjeux humains, la compatibilité avec les fonctionnalités attendues des lignes nouvelles et les contraintes techniques de conception d'une ligne à grande vitesse, et enfin le coût. C'est l'objet du 2<sup>e</sup> temps de consultation, qui se tiendra au 4<sup>e</sup> trimestre 2010 après présentation des hypothèses de tracés aux élus et aux instances de concertation.

#### • Les tracés comparés

Une définition progressive des tracés est nécessaire. Une étape supplémentaire permet ainsi de prendre en compte les retours sur l'analyse comparative des hypothèses de tracés. C'est l'objet du 3<sup>e</sup> temps de consultation, qui se tiendra au 2<sup>e</sup> trimestre 2011 après présentation des tracés comparés aux élus et aux instances de concertation.

#### • Les tracés consolidés et les mesures d'insertion à envisager

C'est la dernière étape avant la validation d'un tracé à proposer au Comité de pilotage puis au Ministère chargé des Transports. Toutes les observations et recommandations exprimées permettront de finaliser ce tracé et les mesures d'insertion associées. C'est l'objet du 4<sup>e</sup> temps de consultation, qui se tiendra au 3<sup>e</sup> trimestre 2011 après présentation des tracés consolidés aux élus et aux instances de concertation.

1<sup>er</sup> temps du 4 au 22 octobre prochains, le public est invité à exprimer son avis sur les modalités de la consultation.

### Où se déroule la consultation du public ?

La consultation du public est organisée dans les mairies, collectivités ou chez les partenaires concernés par GPSO ayant accepté d'accueillir l'opération (liste ci-dessous).

Si vous ne pouvez pas vous déplacer dans votre mairie, vous pouvez participer sur le site Internet [www.gpso.fr](http://www.gpso.fr), une rubrique dédiée est accessible dès la page d'accueil.

### Comment connaître les modalités de la consultation du public ?

Un totem dédié à l'information et à la consultation du public est installé dans les mairies, collectivités ou chez les partenaires ayant accepté d'accueillir l'opération ; il met à la disposition du public les documents suivants :

- Une brochure d'information présentant de façon détaillée les modalités de la consultation du public.

- Une brochure d'information sur le projet GPSO « L'essentiel à retenir ».

- Des bulletins d'observation et des enveloppes libre-réponse (coût de l'affranchissement pris en charge par RFF).

- Des fiches pédagogiques : Acquisitions, Inventaires écologiques, Reconnaissances hydrogéologiques et géotechniques, Tracé et Emprise d'une ligne nouvelle.

Ces documents sont en libre-service. Vous pouvez les consulter sur place ou les emporter. Les brochures d'information sont également disponibles sur le site Internet [www.gpso.fr](http://www.gpso.fr).

### Comment donner son avis ?

En renvoyant un bulletin-réponse à Réseau Ferré de France. Des bulletins et des enveloppes libre-réponse sont disponibles à cet effet sur le totem.

Totem installé dans les mairies, collectivités et chez les partenaires ayant accepté d'accueillir l'opération (liste des points de consultation sur [www.gpso.fr](http://www.gpso.fr)).





3 nouvelles fiches pédagogiques

Suite à notre enquête sur les outils de communication GPSO de janvier dernier, vous souhaitiez une information plus importante sur les aspects fonciers. Pour y répondre, trois fiches Acquisitions viennent de sortir et sont disponibles dans votre mairie et sur le site [www.gpso.fr](http://www.gpso.fr).



Un 2<sup>e</sup> voyage à Reims

Les 29 et 30 juin derniers, c'était au tour des élus du Tarn-et-Garonne et de Haute-Garonne de partir à la découverte de la LGV Est européenne. Les élus aquitains n'ayant pu assister au précédent voyage (mai 2010) étaient également conviés. Les élus présents ont pu voir différents types d'aménagements de la ligne, mesurer l'effet des équipements de protection acoustique, appréhender l'emprise finale de la voie, parcourir différents rétablissements de voiries, visiter une gare nouvelle et appréhender un projet de ZAC qui la jouxte. Ils ont également pu recueillir l'expérience des élus champenois sur l'incidence d'un projet de cette ampleur sur leur territoire et leur population. Les échanges avec les élus ont également permis d'aborder les incidences socio-économiques directes et indirectes de la LGV Est, en phase chantier comme en phase exploitation.

Un nouveau look pour GPSO

À l'issue de la 1<sup>ère</sup> étape des études, RFF a décidé de faire évoluer l'identité du projet: les Grands Projets du Sud-Ouest deviennent le **Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest**. Cette évolution du nom a été l'occasion de doter le projet d'une nouvelle identité graphique. Elle sera appliquée à l'ensemble des outils de communication et d'information.



Interview Olivier Becker

« L'enjeu est de concevoir des projets respectueux de l'environnement »

Olivier Becker, responsable de la coordination des inventaires écologiques GPSO d'Ecosphère (bureau d'études spécialisé en écologie).

**Vous réalisez depuis le début de l'année 2010 des inventaires écologiques pour GPSO. En quoi cela consiste-t-il ?**

Quatorze bureaux d'études ont été mandatés par RFF pour mener à bien ces inventaires. Plus d'une cinquantaine de personnes recensent les espèces animales (la faune) et végétales (la flore), ainsi que les habitats de ces espèces, sur un fuseau de 3 000 mètres de large, voire au-delà. Ceci permet notamment de prendre en compte les animaux « à grand territoire » (rapaces, chauves-souris, Vison d'Europe...) et les zones humides.

**Comment votre intervention se passe-t-elle ?**

Après un travail de recherche et d'études documentaires, les bureaux d'études ont défini des zones ou des secteurs de prospection « prioritaires » en fonction de leur richesse potentielle ou avérée. L'effort de prospection a ensuite porté principalement sur les sites prioritaires où il existe un manque d'informations sans pour autant négliger le reste du fuseau d'étude.

Les maires sont systématiquement prévenus à l'avance de l'intervention des bureaux d'études sur la commune et l'accord des propriétaires de terrain clos est demandé, ces derniers accompagnant souvent les chargés d'études lors des inventaires.

Cette première campagne d'inventaires écologiques a démarré en février 2010 et s'achèvera en janvier 2011 après un

cycle biologique complet. Une deuxième campagne sera organisée en 2012.

**À quoi ces inventaires serviront-ils ?**

Ils alimentent les études des GPSO, les réflexions et échanges, la concertation avec les élus et acteurs des territoires. L'enjeu est de concevoir des projets respectueux de l'environnement prenant en compte les espèces animales et végétales ainsi que leurs habitats au même titre que d'autres thématiques (urbanisation, agriculture, patrimoine archéologique, ressource en eau...).

**Y a-t-il des espèces plus étudiées que d'autres ?**

Même si notre approche est « toutes espèces » pour la faune, nous ciblons en priorité les espèces dites « remarquables », c'est-à-dire à forts enjeux écologiques et juridiques. Le massif landais, par exemple, abrite les principales populations européennes du Fadet des laïches (papillon) ou françaises de la Leucorrhine à Front blanc (libellule).

Pour la flore, nous ciblons les espèces remarquables comme des espèces endémiques (c'est-à-dire vivantes dans un territoire bien délimité) comme le faux-cresson de Thore (connu uniquement sur la façade atlantique en France et au Portugal, voire en Espagne).

**Avez-vous découvert des espèces rares ?**

Je dirais plutôt « redécouvert » certaines espèces, comme le crapaud des vignes

(Pélobate cultripède) qui n'avait pas été observé depuis plusieurs dizaines d'années en Lot-et-Garonne. Je pourrais aussi vous parler de l'écrevisse à pattes blanches...

Enfin j'invite les lecteurs qui souhaitent approfondir ce sujet passionnant à consulter le dépliant « Inventaires écologiques 2010 » hébergé sur le site [gpso.fr](http://gpso.fr).

**GPSO et biodiversité**  
*La biodiversité représente l'ensemble des espèces, des écosystèmes et de leur patrimoine génétique. Ce patrimoine naturel, exceptionnel en France, fournit de nombreux biens (oxygène, nourriture, médicaments, matières premières...) et services (épuration naturelle des eaux, régulation du climat, cadre de vie...). Cette diversité représente donc un capital essentiel qu'il convient de préserver, dans un contexte où de nombreuses espèces sont en voie de disparition. L'Union Internationale de Conservation de la Nature estime qu'au niveau mondial, une espèce sur cinq est menacée chez les mammifères, une sur huit chez les oiseaux, une sur trois chez les poissons ou les amphibiens, et sept sur dix pour les plantes.*  
 Les pays membres de l'Union européenne se sont engagés à stopper la perte de biodiversité d'ici à 2010. En France, cet engagement s'est traduit par l'adoption en 2005 d'une stratégie nationale pour la biodiversité.  
 En conformité avec ces objectifs nationaux et les engagements de RFF, les études GPSO se doivent de concilier la préservation de la biodiversité avec le développement d'une infrastructure nouvelle en prenant en compte l'ensemble des sites naturels sensibles et la biologie des espèces présentes.

LES PARTENAIRES FINANCEURS DES ETUDES



**RÉSEAU FERRÉ DE FRANCE**

**Mission des Grands Projets du Sud-Ouest**  
 89 quai des Chartrons - CS 80004  
 33070 Bordeaux Cedex  
 Tél. 05 56 93 54 00 - Fax 05 56 93 54 27

2, esplanade Compans-Caffarelli  
 31000 Toulouse  
 Tél. 05 34 44 10 60 - Fax 05 34 44 10 66

**www.gpso.fr**

Directeur de la publication: Christian MAUDET  
 Comité de Rédaction: Laurence ROSSET, Geneviève LATXAGUE, Marianne MINARD, Aurélie PAILLOT.  
 Conception-rédaction: Parménion - Publicis Activ  
 Crédits Photos: RFF  
 Impression: Imprim'33  
 Diffusion: 285 000 exemplaires  
 Septembre 2010

Abonnement gratuit à la Lettre d'information et au Flash Infos des GPSO

Pour être sûr de recevoir chez vous les prochains numéros de la Lettre d'information et du Flash Infos des GPSO, merci de nous retourner ce coupon (écrire en capitales) sous enveloppe non affranchie à: Réseau Ferré de France - Libre réponse 14370 - 33098 Bordeaux Cedex. **À noter: le Flash Infos des GPSO est uniquement diffusé par courriel.**

NOM: \_\_\_\_\_ ADRESSE: \_\_\_\_\_  
 PRÉNOM: \_\_\_\_\_  
 E-MAIL: \_\_\_\_\_ CODE POSTAL: \_\_\_\_\_ VILLE: \_\_\_\_\_

Conformément à la loi « informatique & libertés » du 6 janvier 1978, les données recueillies ici sont destinées uniquement à Réseau Ferré de France pour l'envoi des numéros à venir de La lettre d'information des GPSO. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression sur ces données en vous adressant à: RFF, Mission GPSO, 88-89 quai des Chartrons - CS 80004 - 33070 Bordeaux Cedex.

